

Conditions contractuelles d'inscription (réf ALS13) applicables à votre (vos) inscription(s) à l'école :

1) Matériel : le matériel pédagogique imprimé est inclus dans le prix du cours.

2) Contrat : Inscription et Paiement

Tous les cours sont **pré-payables** et intégralement au moment de l'inscription.

L'**acceptation** des présentes conditions contractuelles d'inscription, d'enregistrement de l'étudiant à l'école et l'engagement de **payer intégralement** le "total à payer" indiqué résultent de l'une des hypothèses suivantes :

a) la signature de l'étudiant ou du représentant du client apposée sur le contrat d'inscription ;

ou b) une lettre, un fax ou un mail d'autorisation ou toute autre forme de contrat;

ou c) une garantie de carte de crédit (y compris un numéro de CC communiqué par téléphone);

ou d) le paiement partiel ou intégral d'une facture émise par le bureau d'inscription de l'école ;

ou e) la participation au cours ;

ou f) la réception par l'école du paiement intégral d'une facture d'inscription en ligne générée par le site web de l'école.

Les places au sein d'un groupe donné sont limitées (voir art. 5) et ne peuvent être **réservées** que sur inscription accompagnée du paiement ou d'une garantie de carte de crédit ou d'un bon de commande émis par une entreprise importante ou une administration publique.

3) Inscriptions minimum : pour les cours à l'école, sauf dispositions contraires convenues par écrit, l'inscription minimum dans un groupe est applicable jusqu'à la fin d'un niveau complet.

En ce qui concerne les leçons privées et tous les cours en dehors de l'école, le nombre d'heures est spécifié dans l'inscription.

Chèques Formation: l'étudiant s'engage à suivre les heures de cours pour tous les chèques Formation soumis

4) Leçons privées "fixes" et « flexibles »

L'étudiant accepte de coopérer avec l'école et s'engage à respecter l'horaire afin que les leçons puissent réellement avoir lieu.

S'il s'agit d'une série de leçons **fixes**, l'étudiant peut changer les dates jusqu'à 15 jours avant la première leçon de la série ; passé ce délai, moyennant un préavis d'un mois.

S'il s'agit d'une série de leçons **flexibles**, celles-ci sont planifiées un mois à l'avance, mais l'étudiant peut annuler une leçon, quelle qu'elle soit, moyennant un préavis de 24 heures ou d'un jour ouvrable complet.

L'école considère comme « données » toutes les leçons annulées dans d'autres circonstances, ainsi que toutes les leçons auxquelles l'étudiant ne s'est pas présenté au lieu convenu pour la séance (« no show »)

Après trois "no shows" sans explication de la part de l'étudiant, le reste des cours de la série enregistrée sera annulé sans remboursement ni crédit en faveur de l'étudiant. Si une série de leçons "fixes" se mue en leçons « flexibles », l'école recalculera les heures pour toute la série au prix des leçons flexibles en vigueur.

5) Dans cette école, les tailles des groupes de français vont de 5 à 8 (exceptionnellement 9) étudiants. Un groupe n'est constitué que si le nombre d'étudiants est suffisant. Cependant, plutôt que d'annuler un groupe ne comptant qu'un nombre limité de participants et/ou pour assurer la continuité des niveaux "Step by Step" sur l'année, l'école se réserve le droit de constituer ou de garder des groupes de 2, 3 ou 4 étudiants. Comme les groupes plus petits couvrent plus rapidement la matière enseignée, le nombre d'heures dédié à ces groupes est généralement de 15% inférieur au nombre d'heures indiqué dans le programme de l'école.

6) Durée maximale des cours

Les séries de leçons privées et les cours en groupe intra-entreprise : doivent avoir été suivis avant la date de fin « enregistrée ». La date de fin « enregistrée » est fixée à l'inscription ou correspond à la séance finale d'une séquence de dates mutuellement convenues durant la planification initiale du cours. Les séries de leçons privées sans date de fin enregistrée peuvent être suivies sur une période de maximum 12 mois à compter de la date d'inscription spécifiée dans le contrat.

Groupes intensifs journaliers à l'école : Une participation à l'inscription à un groupe intensif multi-niveaux peut être reportée de 6 mois maximum à partir de la première date de fin planifiée de la série, telle que spécifiée dans le contrat. Les modifications apportées à l'inscription sont facturées au prix de 75 euros par modification. Le préavis écrit de report doit être communiqué 15 jours avant la fin d'un cycle. Tous les niveaux ne sont pas nécessairement repris dans chaque cycle d'intensifs. Si vous avez interrompu la séquence consécutive des niveaux, l'école peut vous demander d'attendre le prochain cycle pour avoir un cours à votre niveau.

Groupes bihebdomadaires à l'école : les inscriptions sont valables pour des périodes fixes. Cependant, une participation supplémentaire à une inscription à un groupe multi-niveaux après la fin du niveau actuel peut être affectée à une réinscription pour l'ensemble du prochain semestre non enregistré. La réinscription (avec paiement intégral) doit être effectuée au plus tard un mois avant la fin du niveau actuel.

7) Force majeure et responsabilité

L'école met tout en œuvre pour donner les cours selon l'horaire établi. Si l'école se trouve dans l'incapacité de donner une leçon parce qu'un professeur est malade ou en cas de grève des transports publics par exemple, la séance sera rattrapée. Les leçons privées seront (re)planifiées à une date/heure à convenir mutuellement. En ce qui concerne les cours en groupe, le professeur et le groupe peuvent convenir ensemble de la manière de rattraper en tenant compte au mieux des horaires de chacun ; aucun remboursement ni crédit ne sera octroyé aux étudiants qui ne participent pas aux heures de rattrapage convenues mutuellement. L'école décline toute responsabilité en cas de perte indirecte, quelle qu'elle soit.

8) Annulation et garanties initiales

Les prix associés à des Offres Spéciales s'appliquent à toutes les leçons ou à tous les cours couverts par l'inscription et ne peuvent faire l'objet d'un remboursement ou d'un crédit partiel. Les prix payés dans le cadre d'une demande de visa pour la Belgique ne sont jamais remboursables, quelles que soient les circonstances. Dans les autres cas, jusqu'à 15 jours avant la première date de début enregistrée spécifiée dans le contrat (ou avant la date d'expiration d'une offre spéciale si elle la précède), un droit d'annulation de 20% du montant total sera facturé, avec un minimum de 75 euros par niveau ; passé ce délai, les prix sont intégralement dus pour la totalité du cours.

Dans le cadre de la présente clause, deux garanties initiales, basées sur le principe de la « bonne foi », sont prévues, selon les cas :

a) Si vous êtes un nouvel étudiant et que vous vous êtes inscrit individuellement, l'école garantit que votre première leçon vous donnera satisfaction. Si vous éprouvez des difficultés pédagogiques dans le cadre de votre cours, signalez-le après la première leçon prévue à l'école. Si le problème ne peut être résolu à votre entière satisfaction, l'école vous remboursera le prix que vous avez payé pour votre cours.

b) S'il s'agit d'une première série de cours en-entreprise, l'école garantit la satisfaction de l'organisation cliente. Celle-ci dispose de maximum 5 heures de cours programmés ou 10 jours ouvrables (selon la première de ces options) pour signaler un problème et donner à l'école la possibilité de le résoudre. Si le problème ne peut être résolu à la satisfaction du client, le contrat sera annulé sans dédommagement et l'école remboursera tout acompte versé.

9) Garanties supplémentaires:

a) Leçons privées, cours d'immersion et groupes réservés ensemble : votre satisfaction est garantie de manière « absolue », séance après séance. Si vous n'êtes pas satisfait et que vous en faites part directement après la séance, la dernière période (maximum 2 heures) ne vous sera pas comptée. Il va de soi que la série sera suspendue en attendant le résultat d'une analyse qui sera effectuée dans les meilleurs délais afin d'éviter la résurgence du problème.

b) Cours de français en groupe, à l'école:

L'école garantit que vous « réussirez » - c'est-à-dire que vous atteindrez les objectifs du niveau de cours que vous suivez. Si tel n'est pas le cas, l'école vous laissera le choix entre un cours équivalent gratuit ou un remboursement. Les objectifs sont considérés comme « atteints » si, de bonne foi, vous pouvez passer au niveau suivant (voir résultats des tests et avis pédagogiques de votre professeur, ainsi que l'évaluation des conseillers pédagogiques et de la direction de l'école). Il va de soi que, pour prétendre à la garantie, vous devez assister à toutes les leçons, faire les devoirs et réussir le test de fin de cours.

10) L'admission à un cours en groupe à l'école intervient à l'issue d'un test écrit et d'une évaluation orale. Un changement de cours est généralement possible, mais les étudiants doivent d'abord demander, et ensuite suivre l'avis pédagogique de l'école. Si vous avez le moindre doute et que vous vous demandez si votre groupe est effectivement celui qui vous convient, demandez conseil dès que possible.

11) Remboursements et virements

Un remboursement ou crédit partiel peut être octroyé si vous souscrivez à l'assurance de cours au moment de l'inscription(+4%) et si l'étudiant quitte après que l'intégralité des prix est due pour une raison prévue par l'assurance (maladie, etc.). Hormis cette disposition et les conditions définies aux articles 6, 8 et 9, les inscriptions ne sont ni remboursées ni créditées. Un étudiante peut céder son inscription à une autre personne : a) si le nouvel étudiant est un membre de sa famille; ou b) s'il travaille pour l'organisation qui a payé le cours. En cas de transfert ou de remboursement (pour une raison couverte par l'assurance par exemple), un forfait de 75 euros par niveau sera facturé.

12) Photos et images

L'école peut ponctuellement faire prendre par un photographe professionnel des photos ou des vidéos de leçons et de groupes pour les besoins de sa propre publicité et de ses publications. L'école veille à ce que les étudiants soient présentés de manière avantageuse. Si vous préférez ne pas figurer sur de telles photos ou vidéos, vous pourrez demander au photographe de ne pas vous inclure dans les clichés

13) Factures impayées

Selon la procédure habituelle en vigueur en Belgique, les factures qui demeurent impayées 10 jours après leur date d'échéance sont, automatiquement et sans « mise en demeure », sujettes à un intérêt annuel de 10%, plus un dédommagement de 20% du total à payer (avec un minimum de 75 euros) ainsi que les frais légaux éventuels. Si un paiement planifié n'est pas reçu à la date convenue, le solde dû du « total à payer » devient exigible sans délai. Tout litige ressort de la compétence des tribunaux francophones de Bruxelles, dans le respect de la loi belge. Le montant principal faisant l'objet du litige ne peut être supérieur au « total à payer » pour le cours. En cas de différence entre les versions linguistiques de ces conditions, la version anglaise primera.

14) Inscription en ligne :

Une facture portant la mention spécifique « Inscription en ligne » doit être payée (intégralement) à l'avance pour pouvoir générer une inscription à l'école. Aucun dédommagement ne sera donc réclamé au client si l'école ne reçoit pas le paiement d'une facture portant la mention « Inscription en ligne ».

A la réception de votre paiement intégral pour un cours en groupe, nous réservons votre place dans le groupe et nous la refusons à quelqu'un d'autre ; pour les autres cours, nous commençons directement à travailler à leur mise sur pied. En vertu de l'AR2002009820 belge, article 14§1 et §3, cela signifie qu'il n'y a pas – du fait d'une Inscription en ligne – de délai d'annulation spécifique supplémentaire autre que celui spécifié dans les conditions générales d'inscription.

Lorsque vous vous inscrivez en ligne, vous devez donc décider fermement que vous souhaitez ce que vous réservez, avant de vous connecter à votre banque pour effectuer le paiement de la facture d'inscription en ligne.

Factures de confirmation pour inscription en ligne : bien qu'il n'y ait pas de TVA applicable aux cours de langue en Belgique, si vous avez besoin d'une facture confirmant la réception du paiement pour les besoins de votre comptabilité ou de votre régime fiscal, vous pouvez la demander après paiement, en envoyant à l'école un courriel reprenant la référence de votre inscription.